

Réforme de la justice et nouvelles dispositions sur la médiation en 2020

De plus en plus, le droit s'invite en médiation : si le médiateur ne donne pas de conseils juridiques, il se doit de connaître le droit afin de permettre aux personnes de prendre des décisions valides et équitables. Or, le droit de la famille évolue très régulièrement. Pour assurer sa compétence, le médiateur doit se tenir informé de ces changements pour repérer et décrypter ceux qui peuvent avoir un effet sur sa pratique. Afin d'améliorer la confiance des médiateurs dans la pertinence de leurs interventions, cette formation proposera chaque année un panorama choisi des nouveautés législatives et jurisprudentielles, en fonction de leur intérêt pour la pratique de la médiation familiale.

En 2020, le focus se fera sur l'application des nouvelles dispositions sur la médiation, prises par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice (loi n° 2019-222 du 23 mars 2019) ainsi que les effets des tous derniers textes en matière de droit de la filiation ou encore des mesures de protection des majeurs vulnérables et aussi le futur projet de loi grand-âge et autonomie,

Objectifs :

- Actualiser ses connaissances en droit de la famille
- Maîtriser les évolutions législatives par l'examen des nouveaux textes législatifs et de la jurisprudence
- Vérifier la conformité de sa pratique de médiation avec les évolutions du droit

Public visé :

Médiateurs en exercice

Contenu et modalités pédagogiques :

Programme

Les effets des textes récents sur :

- Les nouvelles dispositions applicables à la médiation
- Le couple : mariage et séparation
- L'enfant : filiation et exercice de l'autorité parentale
- La personne âgée : les nouveaux droits, le juge de la protection des majeurs vulnérables
- La meilleure exécution des décisions en matière familiale

Modalités pédagogiques

- Groupe de 12 personnes maximum par session
- Distribution d'un dossier pédagogique
- Apports théoriques, analyse de jurisprudence et échanges à partir des questions pratiques du groupe

Intervenants :

Virginie CALTEAU-PERONNET, formatrice, médiatrice avocate CNMA et titulaire du DE et Isabelle PASQUIER, formatrice, Docteur en droit et médiatrice DE

Lieu :

Paris

Date :

Mardi 14 septembre 2020

Coût :

90 € par personne

Inscription définitive à réception du règlement.

Validation :

Attestation de présence